



## NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE :

Nous informons et certifions à nos clients et nos participants aux séances individuelles et de groupe que nos méthodes M2PCI, Naturoquantique et hypnose ne peuvent en aucune manière être assimilées à une quelconque **forme d'exercice illégal de la médecine**, ni être considérées comme des « **dérives thérapeutiques et/ou sectaires** », qui pourraient présenter les caractéristiques d'une « emprise mentale ».

Nous affirmons respecter le libre-arbitre de toute personne qui fait appel à nos services. A aucun moment, nous ne mettons en œuvre des pressions ou des techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne **un état de sujétion psychologique ou physique, qui pourrait la priver d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne.**

Nous réfutons donc toute dérive sectaire qui pourrait occasionner la « déstabilisation mentale » de nos clients, en ne les faisant en aucun cas adhérer d'une quelconque manière à un nouveau mode de pensée, de croyance ou d'endoctrinement.

Notre activité de séances individuelle ou collective ne peut être assimilée à une quelconque « **dérive thérapeutique** » : pour rappel, une dérive thérapeutique est une proposition de procédés illusoires, trompeurs entrant dans le champ de la santé, d'allégations thérapeutiques trompeuses, voire de détournement de la médecine conventionnelle, ou des éléments qui pourraient mettre en danger votre santé, ce que nous réfutons catégoriquement.

Par ailleurs, veuillez prendre connaissance de l'article de loi suivant :

*« Toute personne qui prend part habituellement, même en présence d'un médecin, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tous autres procédés quels qu'ils soient, exerce illégalement la médecine (article L.4161-1 CSP) et est pénalement sanctionnable (deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. »*

**Nos méthodes M2P Champ informationnel, Naturoquantique et en hypnose doivent être uniquement considérées comme des méthodes de bien-être selon la définition suivante :**

**« État agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit. »**

L'enseignement de la médecine ne pouvant être faite que par un docteur en médecine (Article L.731.1), **nos méthodes ne représentent en aucune manière un acte médical, ni l'établissement d'un diagnostic**, c'est-à-dire l'ensemble des actes consistant à déterminer la nature d'une affection dont une personne est atteinte, ni la proposition d'un quelconque traitement ou une quelconque médecine.

Nous ne faisons donc **aucune allégation thérapeutique, ni prescription**. Nous réfutons quelque pratique commerciale trompeuse de notre part qui pourrait « affirmer faussement que nos prestations de services sont de nature à guérir des maladies, des dysfonctionnements ou des malformations ».

Pour nos séances de biorésonance, méthode dite Naturoquantique, nous précisons que nous n'établissons aucun diagnostic, dans la mesure où les indications de nos appareils nous donnent uniquement des informations vibratoires qui ne relèvent en aucun cas d'un diagnostic de santé.

**Paraphe :**



L'écoute de fréquences sonores personnalisées favorise naturellement l'état de « bien-être » défini pour rappel comme un « **État agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit.** ».

En conséquence, Le risque essentiel d'écarter des personnes présentant des pathologies graves des traitements dont l'efficacité a été démontrée n'existe pas et ne peut en aucun cas entraîner une **perte de chance** ou un risque vital pour ces patients. Nous respectons à la lettre le Principe sacré de **NON-PERTE DE CHANCE** : La jurisprudence définit la perte de chance comme la « disparition actuelle et certaine d'une éventualité favorable pour une personne malade d'être prise à temps en charge par le corps médical pour ne pas entraîner ainsi la disparition certaine de voir son état de santé s'améliorer ».

En aucun cas, nous ne proposons en remplacement ou en complément, des traitements, non prouvés scientifiquement, pour respecter scrupuleusement le concept de « perte de chance ».

En conclusion, nos méthodes ne peuvent se substituer à une prise en charge médicale. Il vous appartient donc de ne pas retarder la prise en charge en cas de problème de santé et de consulter votre médecin. De plus, en aucun cas, vous ne devez arrêter votre traitement médical conventionnel.

Nous souhaitons insister aussi sur l'ABUS DE FAIBLESSE

L'abus de faiblesse est le fait d'abuser d'une personne en profitant de son ignorance ou de sa faiblesse physique ou mentale : il y a abus de faiblesse quand une personne profite de la vulnérabilité d'une autre pour la conduire à faire un acte contraire à son intérêt.

Notre éthique nous interdit toute forme d'abus de faiblesse. Cependant, en toute connaissance de cause, nous avons souhaité la mentionner ici par déontologie.

Si vous présentez des signes d'altération de votre fonctionnement physiologique ou psychique, consultez préalablement votre médecin afin de ne pas retarder une prise en charge médicale et éventuellement nécessaire.

Dans le cas où vous souffrez de certaines pathologies, médicalement diagnostiquées, la M 2PCI, la biorésonance méthode naturoquantique et l'hypnothérapie à visée de bien-être ne sont adaptés pour vous apporter du mieux-être que si votre état est stabilisé, et généralement dans le cadre d'un suivi pluridisciplinaire. Consultez alors préalablement votre médecin psychiatre afin qu'ils puissent évaluer la pertinence du recours à des séances de M 2PCI, biorésonance et hypnothérapie à visée de bien-être et le cas échéant vous rédiger une prescription médicale. Les pathologies concernées par ce paragraphe sont notamment : Psychoses (schizophrénies, psychoses hallucinatoires chroniques, bouffées délirantes aiguës, psychoses puerpérales, ...), États limites, TOC sévères, Troubles Bipolaires, Dépressions graves, Mélancolies, Troubles sévères du comportement lié notamment aux addictions aux produits (alcool, drogues dures, médicaments...), aux addictions comportementales et aux troubles du comportement alimentaire, Troubles dissociatifs de l'identité, Dysphories de genre. En cas de risques suicidaires, consultez immédiatement et uniquement les services d'urgence psychiatriques ou un médecin.

De toute bonne foi, je certifie avoir pris connaissance des informations de ces 2 pages en toute connaissance de cause et les ayant paraphées et signées, je déclare adhérer sans réserve aux propositions commerciales de Stéphanie Tasca, les Champs d'Iarou, hypnologue et praticienne Méthode M2P Champ Informationnel et Naturoquantique, à titre individuel.

NOM : ..... PRENOM : ..... Date de NAISSANCE : ..... Certifié de bonne foi à ..... Le.....

**Signature :**

*Stéphanie Tasca, Siret 909 403 552 00039, Code APE 9609Z. Paraphez p 1 et signez p 2 SVP* 2